

## INSTITUTIONS RELIGIEUSES

# Les formidables disparités des impôts ecclésiastiques

En Suisse, le financement public des Eglises catholique romaine et évangéliques réformées s'élève à au moins 556 millions de francs par an. En plus, leurs membres versent 1,3 milliard par an d'impôts ecclésiastiques. Les prestations sociales assurées par ces Eglises correspondent à peu près au financement public dont elles bénéficient.

Telle est la conclusion de l'étude FAKIR du Programme national de recherche «Collectivités religieuses, Etat et société» (PNR 58). «Mais le projet n'évalue ni le bénéfice de la religion et de la foi, ni l'importance des collectivité

religieuses», souligne Michael Marti, directeur du projet. Le financement public alloué aux Eglises réformées et catholiques de Suisse s'élève à 556 millions de francs au moins par année. Ce montant comprend les impôts ecclésiastiques des personnes morales (c'est-à-dire des entreprises), les aides directes de l'Etat et les rémunérations cantonales des prêtres.

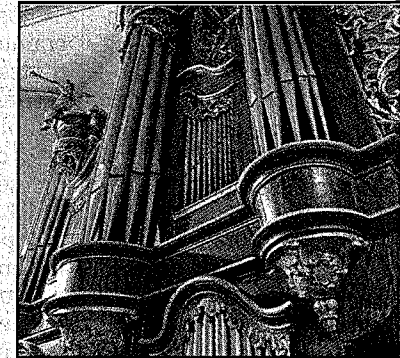
Les modes de financement sont cantonaux et extrêmement différents les uns des autres, relève l'étude. Les Eglises réformées, bien qu'elles comptent moins de membres, touchent davantage que les Eglises catholiques. Le

montant des impôts ecclésiastiques dont les membres des deux grandes Eglises chrétiennes s'acquittent chaque année s'élève à environ 1,3 milliard de francs. Les différences d'un canton à l'autre sont importantes: certains membres s'acquittent d'un impôt cinquante fois plus élevé que d'autres.

En 2007, ce sont les membres des Eglises réformées des cantons de Bâle-Ville, Zoug et Saint-Gall qui ont payé le plus d'impôts ecclésiastiques (respectivement 567, 484 et 467 francs par membre), et ceux des cantons de Ge-

nève, Neuchâtel et Valais qui ont versé les montants les plus faibles (respectivement 149, 85 et 11 francs par membre). Il convient cependant de relever que dans les cantons de Genève et Neuchâtel, le versement de contributions est volontaire.

Côté catholique, les cantons de Saint-Gall, Argovie et Lucerne sont ceux où les impôts ecclésiastiques sont les plus élevés (respectivement 439, 398 et 393 francs par membre), alors que les rentrées les plus faibles sont le fait des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais (respectivement 37, 32 et 12 fr. par membre). APIC



L'entretien des édifices coûte de plus en plus cher aux Eglises officielles.

VINCENT MUR